

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 Décembre 2011

DCM N°11-12-02

Objet : Autorisations de programme et crédits de paiement 2012.

Rapporteur : M. TOULOUZE, Conseiller Délégué

Les autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) ont été mis en œuvre à partir de 2011, pour gérer une partie des projets d'investissement pluriannuels de la Ville.

Cette méthode permet de faciliter l'arbitrage en éclairant les élus et les services sur la faisabilité des projets et elle accroît la visibilité financière en fixant, pour plusieurs exercices, les crédits affectés à la réalisation d'une opération. Elle permet également de garantir la transparence sur la programmation et le suivi des grands projets de la collectivité.

Ce nouvel outil doit s'adapter au rythme d'avancement administratif et physique des projets. Aussi, après un an de mise en œuvre, il est proposé de valider les modifications et créations suivantes.

AP modifiées :

- Mettis – Fonds de concours : glissement de 200.000€ de 2012 vers 2013, portant le CP 2012 à 5M€, sur une enveloppe totale de 13M€ sur 3 ans.
- Grosses rénovations et accessibilité PMR dans les écoles : glissement du non réalisé de 2011 vers les exercices suivants, portant le CP 2012 à 1.410.610€, sur une enveloppe totale d'environ 5.2M€ sur 4 ans.
- Programme d'efficacité énergétique des écoles : glissement du non réalisé de 2011 vers 2012, portant le CP 2012 à 782.570€, sur une enveloppe totale de 3M€ sur 4 ans.
- Boîte à Musique : glissement du non réalisé de 2011 et d'une partie des crédits 2012 vers les exercices suivants, portant le CP 2012 à 2.4M€, sur une enveloppe totale de 11.764.000€ sur 4 ans.

- Porte des Allemands : glissement du non réalisé de 2011 et d'une partie des crédits 2012 vers les exercices suivants, portant le CP 2012 à 200.000€, sur une enveloppe totale de 3.5M€ sur 4 ans.
- Eglises Notre-Dame, St Martin et St Vincent : glissement d'une partie des crédits 2012 vers les exercices suivants, portant les CP 2012 à respectivement 150.000, 200.000 et 150.000€, sur des enveloppes d'environ 2.4, 1.4 et 1.4M€.
- Centre culturel et social de Metz Nord-Patrotte : l'opération Médiathèque de la Patrotte est couplée avec un centre social pour être portée à un total de 10M€ sur 5 ans, dont 100.000€ en 2012.
- Progr amm e d'ef fica cit é é ner géti que des piscines : glissement du non réalisé de 2011 et d'une partie des crédits 2012 vers les exercices suivants, portant le CP 2012 à 400.000€, sur une enveloppe totale de 6.5M€ sur 4 ans.
- Progr amm e d' effic acit é é ner géti que d es g ymnases : glissement du non réalisé de 2011 et d'une partie des crédits 2012 vers les exercices suivants, portant le CP 2012 à 1M€, sur une enveloppe totale de 5M€ sur 4 ans.
- Place Mazelle : glissement d'une partie des crédits 2012 vers les exercices suivants, portant le CP 2012 à 2.5M€, sur une enveloppe totale d'environ 9.2M€ sur 4 ans.
- Projet urbain Patrotte - Metz Nord : glissement du non réalisé de 2011 et d'une partie des crédits 2012 vers les exercices suivants, portant le CP 2012 à 100.000€, sur une enveloppe totale de 6.5M€ sur 5 ans.
- Opérations structurantes de voirie : glissement du non réalisé de 2011 et d'une partie des crédits 2012 vers les exercices suivants, portant le CP 2012 à 2.865.000€, sur une enveloppe totale d'environ 20.1M€ sur 4 ans.
- Plan Vélo : glissement du non réalisé de 2011 et d'une partie des crédits 2012 vers les exercices suivants, portant le CP 2012 à 1M€, sur une enveloppe de 6M€ sur 4 ans.

AP créées :

- R éaménagement du p éris t yle d e l'Hôt el de Vill e : 50.000€ en 2012 sur une enveloppe totale de 1.75M€ sur 2 ans.
- S chéma directeur du s ystème d'information : 450.000€ en 2012 sur une enveloppe totale de 1.8M€ sur 4 ans.
- Création et rénovation de restaurants scolaires : 100.000€ en 2012 sur une enveloppe totale d'1M€ sur 2 ans.
- Eglises St Eucaire et Ste Ségolène : 100.000€ en 2012 pour chaque opération, sur des enveloppes de respectivement 3M€ sur 4 ans et 1.5M€ sur 3 ans.
- Aire d'accueil des gens du voyage – rue Monceau : 200.000€ en 2012 sur une enveloppe totale de 3.5M€ sur 3 ans.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi ATR du 6 février 1992 ;

VU la délibération du 16 décembre 2010 de mise en place des AP/CP ;

VU la délibération du 30 juin 2011 de modification des AP/CP ;

CONSIDERANT la nécessité d'adapter la prévision pluriannuelle à l'avancée effective des différentes opérations ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'acter les réalisations antérieures et de valider les nouvelles prévisions d'AP/CP telles que précisées dans les tableaux en annexe, comprenant les crédits détaillés.**

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Jean-Michel TOULOUZE,
Conseiller délégué

Service à l'origine de la DCM : Finances

Commissions : des Finances

Référence nomenclature «ACTES» : 7.2

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 48 Absents : 7 Dont excusés : 6

Décision : ADOPTEE A LA MAJORITE